

**MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR  
MRC DE TÉMISCOUATA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

## **AVIS PUBLIC**

Aux contribuables d'Auclair, avis public est donné par la directrice-générale et greffière-trésorière, Josée Dubé, que la Municipalité d'Auclair a adopté le Règlement numéro 2023-04, à la séance du conseil du 6 novembre. Règlement modifiant le règlement 97-04 tarification 9-1-1.

Le règlement adopté est disponible au bureau municipal.

Donné, ce 9<sup>ème</sup> jour de novembre de l'an deux mille vingt-trois.

---

Josée Dubé,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je soussignée, Josée Dubé, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Auclair, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, le 9 novembre 2023, entre 9h00 et 12h00.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9 novembre 2023